AVERTISSEMENTS AGRICOLES

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

PUBLICATION PÉRIODIQUE

DLP-5-5-69 923133

ÉDITION DE LA STATION "NORD et PICARDIE" Arras - Tél. 21.04.21
(NORD - PAS-DE-CALAIS - SOMME - AISNE - OISE - SEINE-MARITIME)
Régisseur de Recettes, Direction Départementale de l'Agriculture, 13, Grand'Place — 62 - ARRAS
C.C.P. LILLE 5701-50

ABONNEMENT ANNUEL
25 F

Supplément n° 3 au n° 103
28 avril 1969

AVERTISSEMENTS — TAVELURE DES FRUITS A PEPINS — CULTURES FRUITIERES

Dès le 21 avril et tout au long de la semaine écoulée, les durées d'humectations prolongées associées à un relèvement sensible des températures ont rendu possibles d'assez nombreuses contaminations graves. Le nombre de périthèces arrivant à maturité susceptibles de libérer des ascospores a été en progression constante pour atteindre en fin de semaine des niveaux relativement élevés.

Les craintes que nous pouvions avoir se sont donc trouvées justifiées.

A l'heure actuelle, les risques de contaminations demeurent élevés, d'autant plus que l'efficacité des traitements a été bien souvent réduite ou diminuée sous l'action des pluies nombreuses. La végétation évolue activement depuis quelques jours faisant apparaître de jeunes feuilles particulièrement sensibles.

Au cours de cette période toujours critique et dangeureuse, maintenir une protection soignée des arbres.

Renouveler les traitements dès réception; tenir compte des indications données dans notre précédent bulletin.

Rappelons que tout traitement doit être renouvelé après chaque pluie ou période pluvieuse ayant pu entraîner un lessivage important des produits.

REMARQUE :

Lorsque des traitements doivent être réalisés en conditions difficiles, renforcer quelque peu les doses d'utilisation des produits.

INFORMATIONS

OIDIUM DU POMMIER : Ajouter à la bouillie un produit anti-oïdium. Les conditions climatiques risquent de devenir favorables aux infections.

CHENILLES DEFOLIATRICES : Rappel : Se reporter à notre précédent bulletin.

Dans tous les cas, respecter la legislation touchant la protection des abeilles.

S'abstenir de tout traitement insecticide ou acaricide pendant la période de floraison. Au cas où un traitement serait nécessaire, n'utiliser alors que l'un des produits reconnus non dangereux pour les abeilles.

HOPLOCAMPE DU POIRIER :

Dans les vergers où les dégâts de ce ravageur ont pu être observés l'année précédente (1 seul gros ver à odeur de punaise dans les jeunes fruits), réaliser un traitement au début de la chute des pétales.

Tournez s'il-vous-plaît

10

IMPRIMERIE DE LA STATION DU NORD-OUEST, DIRECTEUR-GÉRANT : L. BOUYX

Utiliser l'un des produits suivants : H.C.H. : 100 gr/Hl - Lindane : 12 g/Hl - Roténone : 20 gr/Hl + mouillant - Parathion Ethyle : 20 gr/Hl - Parathion Méthyle : 30 g/Hl.

ACARIENS : Eclosions des oeufs d'hiver encore relativement réduits.

CULTURES LEGUMIERES

MOUCHE DES SEMIS DU HARICOT

Les "asticots" de cette mouche peuvent causer des dégâts importants aux jeunes semis.

La désinfection du sol ou des semences permettent de protéger assez efficacement les cultures :

Utiliser l'un ou l'autre des produits suivants :

Désinfection du sol : Parathion : 1 Kg 200 de matière active à l'ha
Trichloronate : 1 Kg 200 " " "

Désinfection des semences : Pour 10 Kg de semences :

Diethion : 30 gr de matière active
Carbophénothion : 30 gr de matière active
Trichloronate : 10 gr de matière active.

Il sera prudent d'ajouter u n produit à base de Thirame à raison de 16 gr de matière active pour 10 Kg de semences.

Le Contrôleur chargé des Avertissements Agricoles — L'Inspecteur du Service de la Protection des Végétaux

G. CONCE — P. COUTURIER